

# *Bulletin d'information*

*Novembre 2010*



**UNIPHOR**

29, Bd Edgard Quinet - 75014 Paris  
Tél.: 01.43.21.43.49 Fax : 01.43.21.49.93  
E-mail : [bureau-uniphor@orange.fr](mailto:bureau-uniphor@orange.fr)  
[www.uniphor.fr](http://www.uniphor.fr)



# **Quel futur voulons-nous pour notre horticulture ?**

## LE MOT DU PRÉSIDENT



**J**uin 2010, le monde agricole et horticole est de nouveau frappé par une catastrophe. Février, tempête Xynthia 53 morts, 15 juin, inondations varoises 22 morts et des disparus. Le changement climatique est-il seul en cause ? Ne faut-il pas avoir une politique plus cohérente sur l'urbanisation et la gestion des risques ? L'ensemble de l'UNIPHOR apporte un soutien moral à toutes et tous ceux qui ont vécu et vivent encore des moments difficiles.

Malgré ces faits dramatiques, je souhaite attirer l'attention de Monsieur le Président de la République sur ce qui suit. Président responsable d'un syndicat force de propositions, je ne désire pas appeler mes adhérents à manifester, et pourtant ils ne manquent pas de motifs. La situation du monde agricole, et particulièrement dans la filière horticole, est grave : effondrement des prix, contraintes de gestion de plus en plus fastidieuses, la révolte gronde aussi dans les campagnes.

Dès votre élection, vous avez déclaré « une nouvelle page de l'histoire de France va s'écrire ». Vous avez voulu pour entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle avec plus d'atouts et de meilleures perspectives, faire avancer des réformes. Depuis trente ans, une poignée de privilégiés ne l'entend pas ainsi et continue à soutenir des situations « radicales », dans le mépris et la démagogie.

En octobre, Monsieur le Président, vous avez demandé avec détermination des états généraux du football, pour que des solutions soient trouvées. Ne croyez-vous pas que, comme dans le sport, de nombreux problèmes pourraient être résolus en agriculture par le simple fait d'une vraie réflexion de gouvernance ? Tentons d'*entendre* et de *comprendre* les préoccupations « des gens de terrain », ceux qui ont les mains dans la terre.

En janvier 2010, Bruno Lemaire a lancé les états généraux du sanitaire : de futures contraintes pour les agriculteurs. Il est urgent d'organiser, avec les véritables acteurs, les états généraux des campagnes de France. Des agriculteurs, des horticulteurs ruinés (par des prix trop bas), font faillite, n'ont pas de repenseur. C'est toute l'économie et le tissu rural qui disparaissent. Il faut briser le silence sur les suicides des agriculteurs victimes des crises successives depuis 1990, en parle-t-on dans les médias nationaux ? Non, juste quelques lignes dans la presse locale. A-t-on vu un reportage montrant un agriculteur de 70 ans, vendant les légumes de son potager au marché pour compléter une pauvre retraite ? Ce n'est pas de la télé réalité, mais des faits réels, que nous aimerions voir sur nos chaînes d'information.

Aujourd'hui 33 000 foyers perçoivent de la MSA le RSA, alors stop à ces « démagots » qui vivent de subventions et qui nous font croire que tout va bien, nous voulons des prix rémunérateurs, un travail récompensé à sa juste valeur. Stop aux interprofessions autistes. Stop à la non représentativité des professions de la filière. Lors d'une réunion (Val'hor, Ministère, UNIPHOR), et à la suite de notre demande d'organisation d'élections, il nous a été précisé que le coût serait trop élevé (faux une étude le prouve, restée sans réponse). Seule la démocratie générera le respect et le bon fonctionnement d'une interprofession.

Monsieur le Président, je veux finir sur une note optimiste et croire que vous allez enfin permettre plus de pluralisme syndical. Cet acquis de la démocratie assurera la transparence et l'équité. Nous voulons partager les idées, dialoguer pour défendre et promouvoir les intérêts d'une même profession économique, sociale, écologique et environnementale.

Le Président, Max BAUER

## SOMMAIRE

-  p.2 Le Mot du Président
-  p.3 Métiers du paysage
-  p.4 Métiers du commerce
-  p.5 et 6  
Métiers de la production
-  p.7 à 9  
Assemblée Générale  
et congrès 2010
-  p.10 Partenaires
-  p.11 Val'hor
-  p.12 Libre parole

**On ne peut pas avoir, le beurre, l'argent du beurre et en plus le sourire de la crémière.** L'individualisme forcé, j'irai même jusqu'à dire militant pour certains, dont nos professions sont les victimes, nous donne une image exécutable auprès des pouvoirs publics et permet à quelques irresponsables, de mettre en application, en toute impunité, leurs fantasmes en créant des usines à gaz comme Val'hor et en laissant au bord de la route la modernisation de nos structures petites ou grandes, de productions ou commerciales.

**Après cet état des lieux, comment voulez-vous que nous soyons pris au sérieux ?** La perception des taxes parafiscales par les MSA laisse à penser que rien ne peut être fait. Beaucoup le croient encore, même s'ils se trompent. Ce système facilite l'inertie des professionnels qui, ne voulant rien changer de leurs habitudes, se contentent de se poster de côté en hurlant contre ceux qui se bougent mais qui, faute d'être assez nombreux, ne sont pas écoutés.

**Si tout ce qui se passe dans nos professions vous convient, inutile de vous inquiéter davantage.** Si, au contraire, vous voulez que ça change, si vous avez des idées pour votre profession, si vous pensez faire bouger les choses, rejoignez l'UNIPHOR. Là nous aurons ensemble la possibilité d'inverser la situation désastreuse de nos professions.

Venez signer la pétition sur le site

[www.uniphor.fr](http://www.uniphor.fr)



## Auto-entrepreneur et paysage c'est non !

Question concurrence, avec le régime de l'auto-entrepreneur, les choses sont plus favorables aux paysagistes, tout du moins en principe. En effet, ce régime ne s'applique pas aux professions et activités liées au paysage. L'auto-entrepreneur est en fait la version modifiée de la micro-entreprise. Au regard des textes, ce système dépend exclusivement du Régime Social des Indépendants. Les activités rattachées au régime général ou au régime agricole ne peuvent être exercées en auto-entreprise. Les paysagistes émargeant tous à la MSA, les activités du paysage en sont donc exclues, que ce soit pour l'activité principale ou secondaire. En théorie, on ne devrait pas trouver d'auto-entrepreneur du paysage. Mais il existe des accroc à la théorie. Le premier vient des fausses déclarations « d'indélicats » qui s'inscrivent comme BTP et font du paysage. Comme il n'existe pas de contrôle réel, le phénomène ne disparaîtra pas de sitôt. Le second problème vient des caisses de RSI qui laissent (par méconnaissance ou volontairement) des auto-entrepreneurs s'inscrire dans la catégorie paysage. Dans les deux cas, nous comptons bien demander des comptes aux intéressés.

## Relance de la CMP

Ce projet est de plus en plus nécessaire. La situation économique de la profession était jusqu'à ce jour assez enviable, de fait pour beaucoup de nos interlocuteurs il était urgent d'attendre. Mais les effets de la crise économique se font sentir et sont amplifiés par l'arrivée sur le marché d'acteurs issus des lois sur l'entreprise de service à la personne et sur l'auto-entrepreneur (lorsque les barrières légales ont été franchies). Non seulement ces dispositions n'ont pas prouvé leur efficacité en terme de baisse du chômage mais elles risquent de fragiliser les entreprises « classiques ».

La profession regroupe de multiples activités mais entre le jardinier et le maître d'œuvre en piscine naturelle, il n'existe aucune frontière légale. En créant la Classification des Métiers du Paysage (CMP), notre syndicat tente de déterminer les droits et devoirs minimums pour chaque activité afin de préserver les professionnels, les clients et le professionnalisme. La mise en place d'un statut professionnel disant « qui » peut faire « quoi » en fonction des compétences acquises permettra d'éviter les dérives actuelles tout en laissant l'opportunité à chacun de choisir sa voie. En outre la CMP demande le rattachement des métiers du paysage à l'agriculture. Ce point à lui seul permettra d'éclaircir bon nombre de situations.

Dans son intervention lors de notre Assemblée Générale du 20 septembre dernier, M. Loyot du réseau Référence Nature a présenté les activités piscines naturelles et assainissement naturel (cf. Bulletins mai 2009 et janvier 2010). Ces nouveaux concepts ouverts aux paysagistes prouvent l'évolution rapide du secteur. Ces techniques, qui font appel aux savoir-faire des paysagistes, sont sans lien avec l'entretien de jardin. Malgré tout, les deux activités sont considérées à l'identique par les textes. A ce jeu du flou artistique, les paysagistes vont être poussés vers les activités les plus techniques, donc les moins nombreuses. Il est impératif de réagir vite. Pour cela, n'hésitez pas à télécharger le document UNIPHOR - CR de la CMP sur notre site [www.uniphor.fr](http://www.uniphor.fr) et parlez-en autour de vous.



## Opinion

La concurrence des entreprises de service à la personne est un vrai problème. Certes, il nous suffit de monter notre propre entreprise de service à la personne. Rien n'empêche un paysagiste de le faire. Mais regardons les choses en face, pour les entreprises de service à la personne comme pour les auto-entrepreneurs, l'argument essentiel est l'existence de charges moindres avec en point d'orgue une TVA réduite. Si la sclérose de l'économie vient de là, alors ayons le courage d'aller jusqu'au bout du raisonnement. A l'heure actuelle, les entreprises classiques payent plein pot pour soutenir des personnes qui ne paient rien et qui les vident des marchés d'entretien de jardin. En clair, nous payons pour disparaître. Ce système marche sur la tête.

## L'avenir du métier de fleuriste

Entre le professionnel qui va concevoir des compositions à la demande des clients et celui qui vendra des bouquets standardisés, il n'y a au regard des textes aucune différence. Il n'y a pas de jugement de valeur ou de ségrégation à faire, le métier a évolué ainsi. Comme il n'y a aucune exigence de diplôme à l'entrée, il fallait s'y attendre. La question est : quelle place pour chacun ?

Avant de prendre position, nous avons, durant l'Assemblée Générale, essayé de faire le point de la situation. Cet article résume et développe l'intervention de Patrick Monnard, administrateur UNIPHOR et vice-président du Syndicat des fleuristes des deux Savoie.

### Classification des métiers du commerce floral de détail

On peut repérer trois grandes catégories de fleuristes :

- Les artisans fleuristes qui transforment selon leur inspiration et les demandes spécifiques de la clientèle la très grande majorité des produits entrants.

- Les artisans fleuristes de « chaîne » qui pour 75 % de leurs ventes, reçoivent des fleurs choisies par l'enseigne et reproduisent à l'identique (via des stages internes) des arrangements créés au préalable.

- Le fleuriste de bouquetterie ou « commerçant fleuriste » qui reçoit d'une enseigne des produits prêts à être vendus en l'état. (Dans ce cas plus de 75 % des ventes sont constituées par des fleurs en bottes).

### Les problèmes structurels

Beaucoup de problèmes techniques, juridiques ou financiers « polluent » nos professions. A l'issue de nos premiers travaux sur les métiers de la fleuristerie de détail, nous commencerons par aborder deux problèmes structurels liés à l'activité elle-même.

### La formation

Pour répondre au mieux à la demande, il faut que nos artisans soient le plus performant possible, avec des jeunes le mieux formés possible. Les lacunes le plus souvent relevées sont : la gestion, les langues étrangères, le niveau de base (CAP). De plus, notre secteur est confronté à deux défis.

D'abord des élèves que l'on dirige vers la filière « en désespoir de cause ». Ils sont, hélas, souvent démotivés. Si nous avons de très bons éléments, d'autres découragent les formateurs et maîtres de stage. A cela s'ajoute parfois un manque flagrant de culture générale qui pénalise les jeunes tant sur le plan technique que commercial.

Ensuite, l'arrivée de jeunes diplômés (bac, voir plus). Là encore, on peut parfois parler d'un choix par défaut. Avec eux, le problème de culture générale disparaît, mais le niveau technique et parfois même l'appréhension d'un métier artisanal pose problème. Les formateurs (CFA de Groisy et fleuristes des Savoie) travaillent sur une session spéciale pour ces élèves afin qu'en un an ils puissent suivre les niveaux techniques de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> années.

Concernant les trois grandes catégories de fleuristes citées plus haut, il est évident que pour les deux premières, c'est la formation technique qui doit prévaloir, tandis que pour la troisième catégorie, c'est la gestion qu'il faudrait mettre en avant.

**Nos propositions** : Il devrait être possible de se diriger vers le métier de fleuriste à tous les niveaux de formation, et les formations de base (CAP) devraient à nouveau s'étoffer et proposer un vrai



savoir. Une année de plus en formation ne pénalise pas une carrière et pour un élève motivé, c'est du savoir en plus.

### Disparition de la production locale

La raréfaction des horticulteurs français est un problème préoccupant, les plantes que nous recevons de l'étranger ne sont pas acclimatées et voyagent souvent en camion frigo. Nos productions traditionnelles régionales disparaissent, la Hollande tend à devenir l'unique fournisseur. Cela entraînera à terme l'uniformisation des gammes proposées. Nous aurons le même choix floral de Madrid à Moscou. Seuls les artisans les plus inventifs et donc les mieux formés tireront leur épingle du jeu.

**Nos propositions** : Soyons clair, sur ce sujet le secteur commerce floral seul ne peut agir valablement. Beaucoup d'entre vous continuent d'aller chercher à proximité des fleurs ou des plantes. Il s'agit là d'un problème qui concerne l'ensemble de la filière. Il faut faire naître une culture des fleurs endémiques. Malheureusement l'actuelle interprofession préfère faire de la pub y compris pour les productions étrangères.



# Charançon rouge du palmier : le travail de l'UNIPHOR récompensé

Pourquoi ne pas crier victoire puisque c'en est une ? Après presque deux années de recherches, de dialogues, parfois de combats, l'UNIPHOR et l'AFPP (Association Française des Professionnels du Palmier) ont obtenu qu'une méthode de lutte globale contre le charançon rouge du palmier (CRP) soit mise en œuvre sur l'ensemble du territoire français. En effet, le 21 juillet dernier, le Journal Officiel publiait un arrêté qui reprend l'essentiel des propositions portées par l'UNIPHOR et l'AFPP. Certes nous n'étions pas seuls mais nous fûmes la pierre angulaire et la base du travail qui aujourd'hui porte ces fruits. Et puis, pourquoi ne pas se féliciter lorsque cela fonctionne, les autres ne le feront pas pour nous.



## Les principaux points positifs

Nous n'allons pas détailler l'ensemble du texte et des annexes. Vous pouvez si vous le souhaitez retrouver cet arrêté sur notre site [www.uniphor.fr](http://www.uniphor.fr) rubrique dossier CRP. Voici les principaux points contenus dans l'arrêté du 21 juillet dernier.

### Surveillance

Pour tous, cela paraît une évidence mais jusqu'à présent la lutte contre le charançon n'existait qu'à posteriori. A aucun moment, il n'était question de prévention. Cela étant et sachant les buts qui étaient poursuivis par les méthodes antérieures (nous développerons dans le paragraphe suivant), l'absence de telles mesures était logique. Désormais, la surveillance fait partie intégrante de la lutte contre le parasite : surveillance en amont par les professionnels, les institutions publiques, les propriétaires de palmiers publics ou privés ; surveillance accrue dans les zones contaminées, exercée par des personnes ou services formés et habilités.

### Mise en place d'une lutte globale

Désormais l'abattage n'est plus la seule mesure de lutte contre l'insecte. L'abattage n'avait en fait qu'un seul but : répondre aux exigences européennes en matière d'infestation. Il est demandé aux états de prendre des mesures sans en définir la nature et sans aucune obligation de résultat. Que l'abattage systématique ait été un échec n'a rien de surprenant puisque cette méthode n'avait pas pour but principal d'enrayer l'infestation. Désormais toute une palette de méthodes est à la disposition des professionnels pour mettre fin aux ravages infligés par le charançon : destruction de la partie

## La méthode de l'injection en détail

La technique de l'endothérapie (injection à basse pression) sur palmier est à ce jour, la méthode la plus simple, la moins coûteuse, la moins polluante, la plus ancienne et la plus sûre de toutes. Pourquoi ? L'argumentation est logique et facile à comprendre, pour qui le veut bien. La méthode est utilisée depuis plusieurs décennies, notamment en Asie

Parlons tout d'abord de la mise en place du procédé en fonction des nombreuses évolutions testées et approuvées. Il ne s'agit pas de faire, comme pouvaient le laisser entendre les SRAL locaux aux services de la DGAL, des multitudes de trous de 35 cm et plus dans le stipe (tronc) des palmiers, (soi-disant tous les 25 cm de la circonférences du stipe) et ce tous les deux mois en devant repercer chaque fois en décalage des premiers trous : une mauvaise lecture ou une absence de connaissance avait donné lieu à de telles erreurs pendant longtemps.

La réalité est tout autre : une série de 2 à 4 trous de 6 mm de diamètre doit être effectuée autour du stipe en fonction de sa circonférence. Les trous se font sur 20 à 28 cm de profondeur, et à une fréquence de 4 à 5 fois par an, en fonction des produits utilisés.

Il faut savoir que dans certains pays voisins, des études et même désormais des applications sont effectuées avec d'autres matières actives pour lesquelles les autorisations de mises en marché sont effectuées et qui **permettent de se limiter à 2 injections par an**. Ces injections peuvent être refaites sans aucun problème dans les premiers trous. L'assimilation du produit se faisant par absorption ascendante et la technique n'étant pas volatile, elle présente beaucoup moins de risque de pollution, aussi bien pour les nappes phréatiques que pour l'homme. De plus, l'utilisation à basse pression et sur un végétal fibreux et non ligneux élimine les risques invoqués par l'expert national référent, qui argumente sur une multitude d'inconvénients et de réserves issus de la technique employée sur des arbres (ligneux). Le palmier est une herbacée, monocotylédone, à ne pas confondre avec le bois les ligneux !!!



## Charançon rouge du palmier (suite de la page 5)

inestée, utilisation d'insecticides et fongicides (liste donnée dans les annexes du décret) et destruction du palmier. Pour les propriétaires, la lutte devient une obligation dès lors que la présence du charançon est confirmée. Enfin les méthodes de lutte choisies devront être appliquées par des personnes, entreprises ou services agréés par les services chargés de la protection des végétaux.

### Formation des professionnels

Les professionnels qui souhaitent intervenir sur la surveillance des palmiers ou sur la stratégie de lutte devront participer à une formation spécifique. Cette obligation a pour but de coordonner les méthodes et d'optimiser la lutte. Puisque nous avons perdu beaucoup de temps, il est nécessaire que les professionnels partent « au front » avec un minimum de bagages sans quoi on peut craindre que les mesures prises ne donnent que de faibles résultats.

Le référentiel des formations a été approuvé par le ministère de l'Agriculture, il est en attente d'un texte pour pouvoir être appliqué. Les formations sont dispensées à ce jour par les chambres d'agriculture et l'INRA. Les formateurs tournent dans les départements concernés, les professionnels intéressés doivent s'adresser à ces organismes.

### Un travail pour l'avenir

L'UNIPHOR et l'AFPP ne se sont pas contentées de poser un problème dans les bras de l'administration. Durant ces deux années, les responsables de ces deux organisations ont travaillé sur l'aspect professionnel de ce dossier, ils ont cherché et soutenu des spécialistes de cette problématique, ont fait le tour de toutes les méthodes possibles et imaginables, ils ont provoqué des rencontres, des débats, des recherches. La trame de

travail ainsi que la méthodologie qu'ils ont suivies pourront être et seront utilisées par notre mouvement dans le cadre de dossiers similaires à venir. Les deux syndicats ont également créé une synergie et des contacts qui pourront dans l'avenir permettre la résolution rapide et efficace d'autres problématiques similaires (exemples le tuta absoluta ou drosophylla suzuki).

### Mais... car il y a un mais

Sans une ombre au tableau, la victoire aurait été totale. Seulement nous devons regretter qu'une des méthodes proposées pour lutter contre le charançon n'ait pas été retenue. Certes d'autres méthodes ont été écartées en raison de leur coût ou de leur manque de résultats face au parasite. Ce qui déçoit dans ce cas précis c'est que le refus repose sur des considérations sans rapport avec le dossier. Parmi les modes opératoires proposés, Michel Ferry, chercheur à l'INRA et directeur d'une station de recherche, a travaillé sur la technique de l'endothérapie (injection). Début juillet, M. Ferry avait fourni à la DGAL (ministère de l'Agriculture) un dossier complet démontrant l'utilité de cette méthode et les résultats obtenus, prometteurs et non polluants. A efficacité comparable avec les autres méthodes, l'injection présentait la caractéristique d'être plus rapide. Malheureusement certains esprits chagrins ont décrété, sans le prouver, que cette méthode pourrait se révéler problématique (en donnant des exemples en contradiction avec leurs conclusions). Il va sans dire que nous n'en resterons pas là. Nous envisageons plusieurs démarches afin de prouver que les réticences à cette méthode de l'injection sont sans fondements sérieux concernant les palmiers (voir page précédente).



## Remerciements

Nous tenons à remercier toutes celles et ceux qui nous ont aidés à élaborer, défendre ce projet. Nous espérons que la trame de travail ainsi créée pourra à l'avenir permettre de résoudre rapidement des phénomènes identiques. Sans considération d'ordre ou de préférence, nous remercions Michel Ferry, chercheur à l'INRA et directeur de la station phénix, l'AFPP, la FDGDON 83, l'Association AUDACE, l'Association des Maires de France (AMF), le SRAL (Service Régional de l'Alimentation) Corse, la DGAL (Direction Générale de l'Alimentation), le Laboratoire Nationale de la Protection des Végétaux, la Direction de la Protection des Végétaux, la FREDON Paca, le SRAL Paca..

# Assemblée Générale – Rungis

L'Assemblée Générale de l'UNIPHOR s'est déroulée à Rungis le 20 septembre dernier. Les débats furent riches et l'ambiance studieuse mais il faut être sincère, la participation n'était pas au rendez-vous. Il est vrai que ce phénomène touche toutes les associations et groupements, il est vrai également que nos professions traversent depuis plusieurs années une période trouble. Malgré cela, l'UNIPHOR fait l'effort d'aller à la rencontre des adhérents tous les ans.

L'UNIPHOR ne vit que des cotisations de ses adhérents, les dossiers traités sont issus de la vie des professionnels. Il ne s'agit pas d'une structure vide se suffisant à elle-même et vivant sur des fonds publics.



## 1

### Les dossiers de l'UNIPHOR en 2010

En préambule, nous écarterons le dossier charançon rouge du palmier, pour lequel vous pouvez trouver un article complet dans les pages précédentes.

Avant de détailler certaines actions, nous rappelons que cette année, le bureau de Paris aura traité une centaine de dossiers d'adhérents.

#### Les catastrophes naturelles

Xynthia, inondations varoises : cette année, les éléments ne nous ont pas épargnés. Nos professions sont confrontées chaque année à des aléas climatiques, qui sont de moins en moins pris en compte.

L'UNIPHOR s'est investie auprès des adhérents touchés et auprès des autorités pour que des solutions rapides et efficaces soient trouvées.

Un investissement lourd en temps et en énergie. Au bout de tout cela, un constat amer dont l'un de nos adhérents a donné un avant-goût dans le bulletin de mai 2010. Suite aux diverses réunions auxquelles il a participé, le président Max Bauer ne cache pas son indignation « j'ai assisté à des scènes d'une hypocrisie sans nom ». Chaque intervenant renvoyant habilement la balle à son voisin, conditionnant son action à la sienne tout en sachant que ce dernier ne fera rien.

Au bout du compte, les professionnels subissent une double peine : victimes des catastrophes naturelles et victimes d'un système qui ne peut ou ne veut pas assumer les conséquences financières des désastres. Nous sommes tous confrontés à la fuite des assureurs.

On peut admettre que de tels événements coûtent mais en fin de course même ceux qui pensaient être couverts se sont retrouvés « à poil ».

#### Val'hor

Dans l'intervention de M<sup>e</sup> Bondiguel ci-après, vous trouverez les détails de ce combat juridique. Certes nous nous opposons à l'actuelle interprofession mais nous avons tenté d'expliquer à nos interlocuteurs le pourquoi de cette position. Durant l'année, nous avons ouvert le dialogue tant avec Val'hor qu'avec le ministère pour promouvoir notre vision d'une interprofession efficace et utile. Dans cette optique, nous avons souhaité que le ministère de l'Agriculture organise une rencontre entre les organisations de l'intersyndicale (Conf, CR, Chambres syndicales des fleuristes des deux Savoie, Syndicat des horticulteurs d'Ile de France, UNIPHOR) et les représentants de Val'hor.

Cette rencontre a eu lieu le 11 mai dernier. Reçus, nous l'avons été, écoutés également mais entendus, sûrement pas. Malgré le peu d'ouverture, nous avons tout de même proposé un contre projet (élections et non plus désignation

des représentants de l'interprofession, grilles de contribution entièrement revues, mesures d'étiquetage de la provenance des produits etc.).

Nous assumons pleinement notre responsabilité d'opposant. Nous continuons à inciter les professionnels à se battre contre un système fondamentalement injuste. Nous continuerons d'affirmer qu'une autre interprofession est possible et nous pouvons le prouver.

#### Les délégués

Cette année l'UNIPHOR a souhaité resserrer les liens avec les adhérents ; c'est pourquoi nous avons lancé un appel à tous ceux qui souhaitent faire avancer notre mouvement. L'une des missions des délégués est d'être à l'écoute des adhérents. N'hésitez pas à les contacter, l'UNIPHOR travaille exclusivement pour les professionnels adhérents et ne traite que des affaires que vous nous soumettez. Nous espérons que ce maillage en construction permettra de créer des liens plus efficaces.



Synthèse de l'intervention de M<sup>e</sup> Bondiguel.

Il a souligné que la profession agricole, dans son ensemble, est fissurée, comme le montrent les événements qui ont eu lieu au SPACE à Rennes, puis mentionné que le débat juridique a évolué en 2010, avant de rappeler les cadres juridiques dans lesquels s'inscrivent les cotisations Val'hor et les cotisations PROVEA.

S'agissant de Val'hor, comme chaque année désormais, des arrêtés d'extension sont pris, qui permettent de transformer de simples cotisations à une association, en de véritables « impositions ». Le dernier arrêté d'extension a été pris le 27 mai 2010. Il couvre la campagne allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 novembre 2011.

En 2010, nous avons été contraints de saisir un Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale pour le compte d'un adhérent de l'UNIPHOR, car, contrairement à ce que nous avons connu dans le passé, aucune suite n'avait été donnée à notre demande de mainlevée amiable. Sur ce point, il est important de rappeler que les adhérents qui entendent ne pas régler les cotisations Val'hor et/ou les cotisations PROVEA, doivent les déduire du bordereau d'appel des charges sociales,

pour leur montant exact, au centime près, de manière à ce qu'il n'existe pas d'incertitude quant à la nature de ce qui est contesté. Cette question donnera lieu à de nouvelles précisions, qui seront prochainement diffusées par l'UNIPHOR.

En 2010, deux juridictions différentes ont jugé, l'une et l'autre, que les cotisations Val'hor pouvaient légalement ne pas être réglées, tant que le Juge communautaire n'aura pas statué sur le point de savoir si cette cotisation constitue ou pas une aide d'Etat.

Un point particulier mérite par ailleurs d'être souligné : un adhérent a interrogé son administration fiscale pour savoir si la TVA facturée par Val'hor peut être récupérée. L'administration fiscale lui a répondu par la négative, au motif que les relevés qui font état de la cotisation, ne constituent pas... des factures !

Les contacts avec le ministère de l'Agriculture ont abouti à une réunion, dans les locaux du ministère, le 11 mai 2010, en présence, outre des représentants de l'UNIPHOR, de ceux de la Confédération Paysanne, le ministère ayant également convié les dirigeants de Val'hor. Selon le Ministère, il ne serait pas possible de recourir à une élection nationale spécifique pour décider de la représentation de l'association Val'hor, ce qui constitue, à l'évidence, une contre-vérité, puisqu'il s'agit, en réalité, non pas d'une impossibilité juridique, mais d'une volonté politique de ne pas faire évoluer la situation existante.



En ce qui concerne PROVEA, où l'UNIPHOR s'est associée avec la Coordination Rurale pour porter la contestation, le bureau de l'UNIPHOR se tient à la disposition des adhérents qui entendent ne pas régler cet organisme. A ce sujet, il faut rappeler que les prérogatives des Caisses de MSA sont limitées à l'appel de la cotisation PROVEA, et à son encaissement, sans pouvoir engager la moindre mesure de poursuite.

## Le Marché International de Rungis

L'Assemblée générale 2010 s'est déroulée à Rungis. Voici en quelques lignes un petit panorama du plus grand marché floral de France. Le secteur Végétaux d'ornement se divise en trois sous-secteurs ; les fleurs coupées, les plantes en pot et plants de pépinière, les accessoires et la décoration.

### Les secteurs en chiffres.

#### Fleurs coupées

Intervenants : 57 grossistes, 8 feuellagistes,  
45 producteurs  
CA 2009 (en millions d'€) : 110  
Arrivages : 199 millions de tiges,  
5,5 millions de bottes (feuillage)

#### Plantes en pot et pépinière

Intervenants : 10 grossistes, 39 producteurs  
CA 2009 (en millions d'€) : 95 dont 3 pour la pépinière  
Arrivages : 18,5 millions de pots  
Accessoires et Déco  
Intervenants : 15 grossistes (pour fleuristes),  
4 grossistes (accessoires horticoles)  
CA 2009 (en millions d'€) : 40

Si l'activité ne faiblit pas, les responsables du marché constatent comme nous les effets de la disparition des producteurs. Dans le cas de l'Ile-de-France, c'est la pression foncière qui est la principale, pour ne pas dire l'unique, responsable du phénomène. Le corollaire est la standardisation sur la base des critères hollandais.

## Les débats

Cette année, deux thèmes ont été abordés par les participants au congrès qui a suivi l'Assemblée Générale et qui était ouvert à tous les professionnels de la filière.

Le premier concerne les obligations en matière de produits phytopharmaceutiques (des obligations toujours plus lourdes qui pèsent un peu plus chaque jour) et les nouveaux métiers verts qui doivent selon certains « sauver » nos professions. Pour nous éclairer sur ce dossier, nous avons demandé, à Daniel Roques Président de l'association

AUDACE, à Frédéric Quiclet, de l'Association Agriculteurs et Composteurs de France et à Roland Pelissier, vice-président de l'UNIPHOR, de nous éclairer.

Pour le second thème, c'est de l'avenir des métiers du paysage et du commerce floral dont il était question, sachant qu'il n'existe pas de barrière diplômante à l'entrée de ces deux corps de métier.

Pour débattre sur ce thème sont intervenus M. Loyot du Groupement Référence Nature, M. Monnard de la chambre syndicale des fleuristes des deux Savoie

et M. Bauer, président de l'UNIPHOR.

Nous ne pouvons reprendre dans ce seul article l'ensemble des interventions.

Certaines d'entre elles sont citées dans les pages professionnelles de ce bulletin (M. Pelissier sur le charançon rouge ; MM. Bauer et Loyot dans l'article sur la CMP, M. Monnard dans l'article sur l'avenir du commerce floral). Nous reproduisons ci-dessous l'intervention de M. Roques, président de l'association AUDACE, qui intervenait sur les contraintes liées aux règles phytosanitaires.

### Synthèse de l'intervention de Daniel Roques, Association Audace



des génériques, devenus trop chers à produire, et une défense efficace, mais somme toute marginale, des usages orphelins. Les choses ne vont pas aller en s'arrangeant : disparition programmée des substances jugées cancérigènes ou mutagènes, des autorisations de mise sur le marché toujours plus complexes et coûteuses. Quand après cela, on constate que les produits naturels peu préoccupants sont plus sévèrement traqués que les pires criminels (rappelons-nous l'épisode du purin d'ortie qui faillit amener son promoteur en prison), on peut effectivement douter que les règles environnementales puissent être une chance.

Concernant les pratiques, quelques points méritent d'être soulignés. Tout d'abord les nouvelles réglementations prévoient que tous les salariés de l'entreprise doivent être formés. Pour obtenir le Certiphyto, des formations seront nécessaires (à noter qu'à l'heure actuelle 31 % des paysagistes ne seraient pas titulaires du DAPA). De plus, les règles sur le stockage se font plus claires et donc plus contraignantes.

La conclusion pour l'horticulture n'est guère réjouissante. Au jeu des bilans, les conséquences négatives sont de loin les plus nombreuses et à première vue les plus lourdes (plus de bureaucratie, augmentation des coûts, plus de technicité, aggravation des conséquences dues aux parasites, moins d'espèces végétales).

Malgré tout, on peut dégager plusieurs points positifs. Le passage à des méthodes différentes va sans aucun doute

valoriser la filière horticole, cela sera sans doute accentué par l'arrivée de nouvelles activités et métiers (valorisation des déchets). De plus, la complexité des nouvelles règles vaut pour tout le monde, y compris pour les clients qui de fait vont devenir de plus en plus dépendants des professionnels. Enfin, la période risque fort d'être agitée, les modifications vont amener les pouvoirs publics à chercher auprès des professionnels et des organisations les solutions pour l'avenir.

L'horticulture et le paysage peuvent franchir ce cap s'ils restent concentrés sur quelques points. En premier lieu, contrer toutes les tentatives d'extrémisme écologique, les mutations qui s'amorcent ont besoin de professionnels, pas de fanatiques. Ensuite, il convient de mettre les pouvoirs publics face à leurs choix, car si la diversité végétale et l'horticulture durable ne sont pas entendues, ils devront régler des notes plus salées que celles qu'ils nous imposent. Il faudra également que les professionnels prennent les choses en main individuellement et collectivement pour maintenir un minimum de contrôle sur les décisions. Le but pourrait être d'exiger une reconnaissance et une valorisation publique de la filière horticole, d'autant que si cette filière ne peut revendiquer l'alibi alimentaire, elle participe par contre activement à la diversité végétale indispensable à la pérennité de notre environnement. Les productions issues de l'horticulture ne sont pas des marchandises comme les autres.

Les préoccupations environnementales qui agitent l'ensemble des acteurs publics et privés sont-elles une chance ou un poids pour l'horticulture ? La logique aurait tendance à nous pousser vers la seconde hypothèse. Mais à bien regarder les choses dans leur ensemble, et bien que cela puisse paraître curieux, les lois environnementales peuvent être une chance pour l'horticulture.

Certes le tableau qui se dresse devant nous ne propose à première vue aucune raison de se réjouir. 70 % des produits ont disparu, imaginons la société française si on lui apprenait que 70 % des médicaments devaient prochainement disparaître. Cette hécatombe est en grande partie due aux firmes elles-mêmes qui ne défendent plus leurs produits lors des phases d'accréditation dès lors que ces produits sont devenus moins rentables. A cela on peut rajouter la disparition

**Faites  
comme nous  
réduisez  
vos factures  
de gaz naturel.**



### Partenariat Altergaz / Uniphor

Attentif à vos coûts de structure vous souhaitez le meilleur en matière d'énergie sans dépenser plus ? Avec Altergaz vous avez la garantie de **toujours bénéficier de prix moins chers que les tarifs réglementés** :

- Réduction sur l'abonnement (offre à partir de 25% de réduction)
- Réduction sur l'énergie (kWh) (offre à partir de 5% de réduction)
- Une réduction assurée quelle que soit votre consommation\*

Altergaz s'occupe de tout lors de votre changement de fournisseur et aucune modification de vos installations n'est nécessaire.

La proximité avec ses clients est au cœur de la démarche d'Altergaz, illustrée notamment par un service client intégré, assurance d'une meilleure réponse à vos questions.

\* Au delà de 5GWh une offre spécifique sera étudiée



Altergaz S.A. RCS Nanterre 451 225 692

Si vous êtes intéressé,  
contactez l'UNIPHOR  
[Partenariat Altergaz](#)

N° adhérent\*.....

Raison sociale .....

Adresse.....

Code Postal .....

Commune.....

Profession .....

Prestataire actuel :

Mode de chauffage :

Quantité utilisée :

\*Si vous n'avez pas votre numéro d'adhérent en tête, remplissez avec soin lisiblement les indications concernant vos coordonnées afin que nous puissions vous retrouver facilement.



## CIC : Proximité et Technologie

Le CIC, acteur majeur du financement de l'économie, est très présent dans la banque de détail et l'assurance. Il propose une gamme très large de services financiers à une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises de toutes tailles. Par son offre multicanale, il confirme sa vocation de banque de proximité, déclinée à travers les points de ventes et les outils technologiques qu'il met à disposition de ses clients.

Sur le marché des professionnels, plus de 2 000 chargés d'affaires professionnels disposent des outils pour agir au plus près de leurs clients et d'une gamme large et innovante en matière de banque, d'assurance et de prestations de services.

## Le CIC et UNIPHOR

Depuis fin 2008, l'UNIPHOR et le CIC ont signé un partenariat afin de proposer une offre de services bancaires réservés aux adhérents de l'UNIPHOR et bénéficiant de conditions spécifiques. Cela recouvre vos besoins en gestion de comptes au quotidien, financement des investissements, crédits de fonctionnement.

Grâce au réseau de plus de 2 100 agences du CIC réparties sur l'ensemble du territoire national, vous pourrez bénéficier de ces avantages quel que soit votre lieu d'implantation, mais aussi de l'ensemble des services que le CIC peut proposer à sa clientèle de professionnels.

Pour des informations complémentaires ou un contact avec un interlocuteur du CIC dédié à ce partenariat, vous pouvez adresser un message à «PARTENARIATCIC@cic.fr» ou appeler le 06 79 65 36 11.



## Repères

[au 31/12/2009]

6 banques régionales

2 164 agences spécialisées  
par marchés en France et 40  
implantations à l'étranger

21 045 collaborateurs dont  
2 032 commerciaux dédiés au  
marché des professionnels

4 283 739 clients dont  
537 889 professionnels et

109 696 entreprises.

# Val'hor

## Les 6 règles à retenir

1 - Remplir et retourner la déclaration d'activité envoyée en début d'année, et y insérer la phrase type avant de la signer.

2 - Les rappels envoyés en lettres simples par la COFACE, aussi menaçants soient-ils, sont de simples rappels. Ils sont simplement destinés à apeurer.

3 - Si un pli recommandé vous est adressé, il convient d'appeler immédiatement le bureau de Paris, pour qu'un dossier soit ouvert, et que les réponses soient préparées en concertation avec nos avocats.

4 - Si des rappels, ou des mises en demeure contenant des tableaux chiffrés vous sont adressés, il y a également lieu de prendre contact immédiatement avec le bureau de Paris qui vous accompagnera.

5 - Déduire le montant exact, au centime près, de la taxe Val'hor et/ou de la cotisation PROVEA, sur le trimestre durant lequel elles sont appelées, et joindre la lettre explicative au règlement.

6 - En 2010, deux tribunaux ont jugé que l'action en recouvrement engagée par Val'hor contre deux adhérents de l'UNIPHOR devait être suspendue.

## Rappel des trois messages de Maître Bondiguel

Vous pouvez lire, dans l'article consacré à l'AG, l'intervention de Maître BONDIGUEL. Voici, de manière synthétique, les trois points essentiels :

1 - Vous devez être précis et bien suivre les procédures, lorsque vous dé-

duisez des cotisations sociales le coût de la facture Val'hor et/ou de celle de PROVEA.

2 - Nous avons des armes contre Val'hor : deux procès ont été gagnés en 2010.

3 - L'actuel ministre de l'Agriculture n'est pour l'instant pas ouvert aux propositions alternatives. L'UNIPHOR continuera cependant d'avancer ses idées.

## Ne jamais oublier

- De remplir les déclarations d'activité chaque année et de les signer en rajoutant la phrase type (voir ci-dessous). Cet acte permet de lancer une contestation efficace.

- Pour les adhérents producteurs et paysagistes, de nous communiquer tous les documents de rappel ou de mise en demeure émanant de la MSA. Volontairement ou pas, certaines MSA font facilement la confusion entre les cotisations sociales et les taxes parafiscales. Pour éviter les problèmes qui peuvent être générés par ce type d'erreur, il convient de nous envoyer une copie par fax ou par mail de ces rappels ou mises en demeure. Surtout ne tardez pas trop dans vos envois. Enfin n'oubliez pas de joindre vos coordonnées afin que nous vous contactions rapidement.

- De joindre la lettre d'accompagnement (qui a été publiée dans de nombreux bulletins) chaque fois que vous opérez une déduction de taxe parafiscale.

## Les procédures contentieuses

Comme l'a rappelé M<sup>e</sup> Bondiguel dans son intervention lors de notre Assem-

blée Générale, « en 2010, deux juridictions différentes ont jugé, l'une et l'autre, que les cotisations Val'hor pouvaient légalement ne pas être réglées, tant que le Juge communautaire n'aura pas statué ».

Rappelons que seuls trois adhérents ont été poursuivis par Val'hor, la dernière affaire étant toujours en cours. Il est évident que face à des professionnels qui ne se défendent pas ou n'appliquent pas rigoureusement les règles que nous diffusons, il est plus facile de vaincre, mais déjà dans deux cas sur trois, la victoire est de notre côté.

Il faut noter également que les professionnels principalement visés par les poursuites engagées par Val'hor sont ceux qui ne remplissent pas les déclarations d'activité.

Rappelons que l'absence de déclaration constitue une erreur du point de vue de la procédure, qui rend les personnes concernées plus vulnérables.

## La nouvelle phrase à rajouter sur les déclarations

Elle n'est pas très différente de la précédente mais reste impérative. C'est l'acte fondateur de la contestation et sans doute l'un des éléments les plus importants. Vous devez toujours apposer cette phrase sur les déclarations d'activité avant de les renvoyer.

« La présente déclaration ne vaut pas acceptation de la cotisation Val'hor. Nous contestons cette cotisation dans la mesure où d'une part il s'agit d'une aide d'état non autorisée ; d'autre part son règlement aboutit à une adhésion forcée à un organisme ; enfin et dès lors qu'aucune prestation individualisée n'est réalisée à notre profit par Val'hor, cette cotisation ne peut être assujettie à la TVA. »

**Si** l'on en croit les sondages et les manifestations, l'ensemble de la population française, de la crèche jusqu'à l'hospice, s'oppose à l'allongement de la durée de cotisations. Si dans un premier temps seuls les routards du conflit social étaient dans la rue, on a vu par la suite les minuscules en couches culottes s'agiter pour une retraite qu'ils n'auront peut-être jamais. La plupart des professionnels de la filière sont tributaires du régime agricole ou indépendant. Autant dire que pour nous, les montants des retraites volent au ras des pâquerettes horticoles.

La France ne veut pas travailler jusqu'à 67 ans. Si des mineurs nous avaient tenu ce langage, nous aurions sans doute compati, seulement les mines ont fermé. Cela étant, certains manifestants nous décrivaient leur activité comme une suite terrifiante de dangers et d'atteintes à l'intégrité physique, qui ferait passer les romans de Zola pour de la littérature enfantine. Au-delà des certitudes apprises, que constatons-nous dans notre filière ? Pour la production horticole, les départements horticole des collectivités territoriales sont en passe de devenir un des principaux employeurs ; quant aux jardinerie, elles restent un objectif premier pour

beaucoup de jeunes sortant de formation et cela pour tous les métiers de la filière. Tous fonctionnaires ou au pire tous postés à l'abri des intempéries. En quelques décennies, nos métiers sont devenus « pénibles », alors qu'hier encore ils n'étaient que difficiles. Ce décalage s'opère pour toutes les filières sans exception. Pour défendre les salariés, on peut tout de même remarquer que, depuis plusieurs années, les rémunérations et les perspectives de carrière n'ont plus la vitalité d'antan. De fait, à morosité égale, autant choisir la plus tranquille. Pourquoi courir la binette au vent par tous les temps lorsqu'au même tarif, on peut attendre au chaud que la mairie veuille bien refaire fleurir ses jardinières ?

Désormais la suspicion de pénibilité s'immisce dans tous les domaines, si les choses continuent d'évoluer à ce rythme, il n'existera bientôt plus de métiers non pénibles et les mineurs de Germinal passeront pour d'infects privilégiés.

On peut donc se demander si ce n'est pas le rapport au travail qui est en cause dans les remous qui ont secoué le pays. Car à moins d'être excessivement optimiste, dans 20 ans tout au plus, ce système de retraite ne sera plus qu'un vague souvenir.

Brennus

## Pétition pour une nouvelle interprofession

Faire avancer nos idées, c'est également faire avancer nos propositions. Pour que cela soit possible, nous devons être entendus. Nous ne pourrions l'être si vous ne soutenez pas nos actions. Si vous n'avez pas encore signé la pétition pour une nouvelle interprofession, allez sur le site de l'UNIPHOR [www.uniphor.fr](http://www.uniphor.fr), cliquez sur le bandeau déroulant et signez. Si vous préférez la version papier, n'hésitez pas à demander un ou plusieurs exemplaires pour faire signer vos collègues. Plus nous serons nombreux, plus vite les choses pourront avancer.

[www.uniphor.fr](http://www.uniphor.fr)

### Partenaires

**AFPP**

Association Française  
des Professionnels du Palmier

**CR**  
Agriculteurs Responsables

**CIC**



**Audace**  
Association

## Dialogue de sourd

**L'**UNIPHOR ne conteste pas par plaisir. Afin de donner à notre filière une interprofession utile et respectueuse des professionnels, nous avons tenté de nouer le dialogue avec l'interprofession et le ministère de l'Agriculture en charge du dossier.

Nous avons d'ailleurs fait des propositions.

Parmi nos principales demandes, on trouve l'élection des représentants de Val'hor par les professionnels, l'étiquetage du lieu de production des végétaux mis en vente auprès des particuliers etc. Ces propositions n'ont pour l'instant pas donné lieu à une réponse de la part de nos interlocuteurs.

Il semble qu'on veuille bien rencontrer l'UNIPHOR à condition qu'elle se plie aux solutions pré-établies. Dès qu'il s'agit d'écouter et d'entendre d'autres sons de cloches que ceux qui sont martelés depuis des années, le taux de surdité augmente de manière exponentielle.